

Crédit à taux révisable

Par **pokemon**, le **04/11/2014** à **23:42**

Bonjour,

Cela fait 3 ans que ma banque ne révisé pas le taux du crédit immobilier. Le contrat précise que la révision est annuelle et a lieu à la date d'anniversaire de la 1 ère mise à disposition des fonds.

En me penchant de plus près sur cette question, j'ai découvert que le taux qu'elle m'applique est très nettement supérieur au taux euribor 12 mois, lequel est mon indice de référence pour le calcul du taux révisable.

Je me pose 2 questions : y a t-il prescription ? Si non, quels sont les recours possibles ?

En vous remerciant par avance de votre aide.